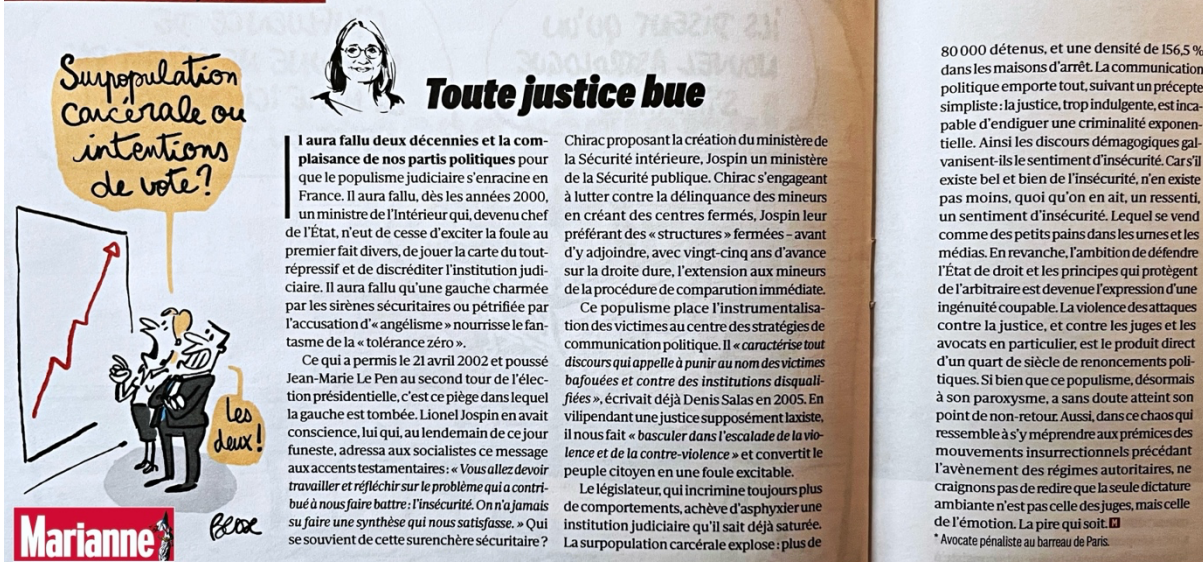


L'AFFAIRE DU MOIS par Marie Dosé*



Toute justice bue

Il aura fallu deux décennies et la complaisance de nos partis politiques pour que le populisme judiciaire s'enracine en France. Il aura fallu, dès les années 2000, un ministre de l'Intérieur qui, devenu chef de l'État, n'eut de cesse d'exciter la foule au premier fait divers, de jouer la carte du tout-répressif et de discréditer l'institution judiciaire (ces juges qui ont « *la même couleur, le même gabarit, la même absence de saveur* » que des « *petits pois* ».) Il aura fallu qu'une gauche charmée par les sirènes sécuritaires ou pétrifiée par l'accusation « d'angélisme » nourrisse le fantasme de la « tolérance zéro ».

Ce qui a permis le 21 avril 2002 et poussé Jean-Marie Le Pen au second tour de l'élection présidentielle, c'est ce piège dans lequel la gauche est tombée. Lionel Jospin en avait conscience, lui qui, au lendemain de ce jour funeste, adressa aux socialistes ce message aux accents testamentaires : « *Vous allez devoir travailler et réfléchir sur le problème qui a contribué à nous faire battre : l'insécurité. On n'a jamais su faire une synthèse qui nous satisfasse.* » Qui se souvient de cette surenchère sécuritaire ? Chirac proposant la création du ministère de la Sécurité intérieure, Jospin un ministère de la Sécurité publique. Chirac s'engageant à lutter contre la délinquance des mineurs en créant des « centres fermés », Jospin leur préférant des « structures » fermées — avant d'y adjoindre, avec vingt-cinq ans d'avance sur la droite dure, l'extension aux mineurs de la procédure de comparution immédiate.

Ce populisme place l'instrumentalisation des victimes et de leurs souffrances au centre des stratégies de communication politique. Il « *caractérise tout discours qui appelle à punir au nom des victimes bafouées et contre des institutions disqualifiées* », écrivait

80 000 détenus, et une densité de 156,5 % dans les maisons d'arrêt. La communication politique emporte tout, suivant un précepte simpliste : la justice, trop indulgente, est incapable d'endiguer une criminalité exponentielle. Ainsi les discours démagogiques galvanisent-ils le sentiment d'insécurité. Car s'il existe bel et bien de l'insécurité, n'en existe pas moins, quoi qu'on en ait, un ressenti, un sentiment d'insécurité. Lequel se vend comme des petits pains dans les urnes et les médias. En revanche, l'ambition de défendre l'État de droit et les principes qui protègent de l'arbitraire est devenue l'expression d'une ingénuité coupable. La violence des attaques contre la justice, et contre les juges et les avocats en particulier, est le produit direct d'un quart de siècle de renoncements politiques. Si bien que ce populisme, désormais à son paroxysme, a sans doute atteint son point de non-retour. Aussi, dans ce chaos qui ressemble à s'y méprendre aux prémices des mouvements insurrectionnels précédant l'avènement des régimes autoritaires, ne craignons pas de redire que la seule dictature ambiante n'est pas celle des juges, mais celle de l'émotion. La pire qui soit. ■

* Avocate pénaliste au barreau de Paris.

déjà Denis Salas en 2005. En vilipendant une justice supposément laxiste, il nous fait « *basculer dans l'escalade de la violence et de la contre-violence* » et convertit le peuple citoyen en une foule excitable.

Le législateur, qui incrimine toujours plus de comportements, achève d'asphyxier une institution judiciaire qu'il sait déjà saturée. La surpopulation carcérale explose : plus de 80 000 détenus, et une densité de 156,5% dans les maisons d'arrêt (où sont notamment incarcérés des justiciables non encore condamnés et présumés innocents). La communication politique emporte tout, suivant un précepte simpliste : la justice, trop indulgente, est incapable d'endiguer une criminalité exponentielle. Ainsi les discours démagogiques galvanisent-ils le sentiment d'insécurité. Car s'il existe bel et bien de l'insécurité, n'en existe pas moins, quoi qu'on en ait, un ressenti, un sentiment d'insécurité. Lequel se vend comme des petits pains dans les urnes et les médias. En revanche, l'ambition de défendre l'État de droit et les principes qui protègent de l'arbitraire est devenue l'expression d'une ingénuité coupable, un aveu de faiblesse. La violence des attaques contre la justice, et contre les juges et avocats en particulier, est le produit direct d'un quart de siècle de renoncements politiques. Si bien que ce populisme, désormais à son paroxysme, a sans doute atteint son point de non-retour. Aussi, dans ce chaos qui ressemble à s'y méprendre aux prémices des mouvements insurrectionnels précédant l'avènement des régimes autoritaires, ne craignons pas de redire que la seule dictature ambiante n'est pas celle des juges, mais celle de l'émotion. La pire qui soit.